

DELIBERATION 2017-78

LE QUATORZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme VESSIOT A. procuration à M. MERLIN D. – M. SCIALOM D. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. LE BLEVEC B. – Mme FASSIO I. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – Mme AURIAC A. – M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. VERNAY P.

ABSENTS : M. CARABASSE P.

Madame Sylvie RENARD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Vente de la parcelle AO 91

Le site de l'ancienne cave coopérative, situé rue Gratien Boyer, a été vendu au groupe immobilier Angelotti. Ce site a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 18/05/2016, puis d'un permis de construire modificatif délivré le 09/01/2017 pour la construction de 85 logements collectifs.

La réalisation du projet nécessite le déplacement du transformateur existant situé sur la parcelle communale référencée AO 91, d'une contenance de 8 m².

Afin d'assurer une cohérence de l'opération et une continuité du front urbain, il est proposé de céder le site de la parcelle AO 91 au groupe immobilier Angelotti.

Caractéristiques du projet :

Architecte : Blue Tango Architectures
85 logements collectifs
Répartition sociale : 17 PLUS et 7 PLAI
Typologie : 1 T1, 58 T2, 15 T3, 9 T4 et 2 T5
5 070 m² de surface habitable

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre au groupe immobilier Angelotti, cette parcelle d'environ 8 m², pour un montant de 800 € dans le cadre de l'opération de 85 logements tels que précédemment décrits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	20
Contre	2 : M. ATLAN – Mme FABRY
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à vendre au groupe immobilier Angelotti cette parcelle d'environ 8 m², pour un montant de 800 € dans le cadre de l'opération de 85 logements tels que précédemment décrits ;

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

